

Les femmes et la justice, par Emmanuel Pierrat, La Martinière, 2016, 176 p., 39,9 €.

« Robe sur robe ne vaut ».

Les avocates, je connais un peu. Ma grand-mère, ma mère, ma sœur, ma femme et ma fille sont, ou furent, toutes avocates. C'est dire si je suis bien entouré.

Dans le parcours de ma grand-mère, Julia Grand'ry, qui fut la deuxième à prêter serment à Liège, le 15 novembre 1927, je vois bien des similitudes avec les destins de Jeanne Chauvin, de Sophie Balachowsky-Petit, d'Hélène Miropolsky, de Marguerite Dilhan ou de Maria Vérone, les premières avocates françaises, qui la précédèrent de vingt ans. Il fallut se frayer un chemin dans ce monde exclusivement masculin, voire machiste et, donc, subir de petites vexations et de grossiers affronts.

Mais Emmanuel Pierrat ne se limite pas à l'histoire de ces pionnières. Il nous livre aussi des portraits touchants d'avocates engagées comme Gisèle Halimi (qui fut notamment l'égérie des 300 salopes qui s'engagèrent pour la dépenalisation de l'avortement) ou Isabelle Coutant-Peyre (qui donna son nom à un célèbre arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de liberté d'expression mais est surtout connue pour avoir défendu – puis épousé – le célèbre terroriste Carlos).

« Pour moi », disait cette dernière, « le mot terroriste ne veut pas dire grand-chose. Je pense que les plus grands terroristes, ce sont les chefs d'État. En nombre de morts en tout cas. Ou alors, les terroristes, ce sont les policiers qui vous foutent en garde à vue ». C'étaient les années de plomb. Ces mots ont aujourd'hui encore une certaine résonance.

Dans sa galerie, on trouve aussi les premières bâtonnières : Paule Pignet, qui fut bâtonnière du barreau de La Roche-sur-Yon en 1933 ; et Dominique de la Garanderie, la première des – jusqu'ici – trois bâtonnières parisiennes. Et quelques magistrates, comme Simone Rozès, première femme à accéder à la première présidence de la Cour de cassation, ou Eva Joly.

La deuxième moitié de ce somptueux ouvrage est consacrée à de célèbres accusées : Marie-Antoinette, Mata Hari ou les sœurs Papin, par exemple. C'est plus glamour mais peut-être moins intéressant pour nous.

J'ai dit « somptueux ». Ce livre est en effet présenté dans un joli coffret, superbement illustré, notamment avec des photos d'époque. Il contient aussi une série de pochettes comprenant des fac-similés de documents, parfois inédits : les notes de défense de Maître Chauveau-Lagarde pour la défense de Marie-Antoinette, l'acte d'accusation et le registre d'écrou de Charlotte Corday, des cartes satiriques (on s'en permettait beaucoup à l'époque – beaucoup plus qu'aujourd'hui ?), des unes de journaux, des lettres de Mata-Hari, des textes de chansons populaires ... Autant de témoignages qui permettent d'approcher un autre temps : celui où les femmes n'étaient pas tout à fait des hommes.

« Un ancien dicton disait : « à mauvais cheval, il faut l'éperon, à mauvaise femme, il faut le bâton. » Autres temps, autres mœurs : le mardi 26 novembre 1996, les avocats parisiens furent une majorité à penser que Dominique de la Garanderie méritait le bâton. Non pas parce qu'elle était « mauvaise », mais au contraire parce qu'elle était digne d'être la première d'entre eux. Cela ne s'était encore

jamais vu dans l'histoire, multiséculaire, du barreau parisien, mais cette dernière bastille était finalement tombée : une femme allait devenir bâtonnier ».

Tiens, cela me fait penser qu'à Bruxelles ...

Patrick Henry